

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 avril 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : La directrice générale M^{me} Manon Bernard.

Sont aussi présents :

Le directeur général adjoint M. Martin Houde,
La trésorière M^{me} Mona Dumouchel pour la présentation des états financiers,
La vérificatrice externe M^{me} Jocelyne Poirier, CA, de la firme Goudreau Poirier inc. pour la présentation des états financiers,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-04-328 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 avril 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 6.5 « Emprunt temporaire / Règlement n° 1603 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha / Approbation du MAMROT » et 6.6 « Emprunt temporaire / Règlement n° 1604 / Pavage, éclairage et travaux connexes (phases 1 et 2) de la rue Crevier / Approbation du MAMROT » et en y retirant le point 18.13 « Adoption / Règlement n° 1607 / Systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet »;

L'ordre du jour se dit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Séance ordinaire du 4 avril 2011 et séance extraordinaire du 6 avril 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.2 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Tournoi de golf de la mairesse

4.4 Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion / Dîner de fin d'année

4.6 Chœur Chants de Coton / Concert annuel de fin de saison

4.7 Dîner bénéfique annuel des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield / Aide financière

4.8 Fondation de la Maison Trestler / Concert bénéfique

4.10 Coopérative d'habitation le Chez-Nous / Acte de tolérance / Cabanons / Lot 2 325 628

4.11 Formation / Membres du Conseil / Éthique et déontologie en matière municipale / Remboursement de frais

5. GREFFE

5.1 Règlement d'emprunt n° 1627 / Mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable / Secteur domiciliaire Ritchie / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

- 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1593 / Services municipaux / Rue Elmer-Lach et avenue André-Chartrand
- 5.3 Centre multisports / Protocole d'entente / Subvention du MAMROT / Autorisation de signature
- 5.4 Réclamation / Ratification du règlement hors cour / 17, rue Briand

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Solde non réclamé / Banque du Canada
- 6.2 Dépôt du rapport financier et des rapports du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010
- 6.3 Transferts budgétaires
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement n° 1614 / Prolongement du réseau d'égout sanitaire / Branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial / Lots 4 763 152 et 4 763 153 / Chemin Paul-Gérin-Lajoie / Approbation du MAMROT
- 6.5 Emprunt temporaire / Règlement n° 1603 / Pavage, bordures, éclairage et travaux connexes / Partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha / Approbation du MAMROT
- 6.6 Emprunt temporaire / Règlement n° 1604 / Pavage, éclairage et travaux connexes (phases 1 et 2) de la rue Crevier / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des travaux publics / Embauches temporaires – groupe 1 / Journaliers étudiants / Période estivale 2011
- 7.2 Service des travaux publics / Embauches temporaires – groupe 2 / Journaliers étudiants / Période estivale 2011
- 7.3 Service des travaux publics / Embauches à titre régulier / Journaliers-opérateurs-concierges
- 7.4 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers / Période estivale 2011
- 7.5 Service action communautaire / Embauches temporaires / Moniteurs et/ou sauveteurs
- 7.6 Service action communautaire / Embauche temporaire / Coordonnateur - camp de jour
- 7.8 Service des arts et de la culture / Démission / Chef de division - Bibliothèque

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) / Demande d'aide financière / Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Contrat de fourniture de services 2011-2015 / Autorisation de signature

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-08 / Location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2011-2012
- 13.2 Adjudication de contrats / Appel d'offres n° 401-110-11-09 / Location de pelles hydrauliques sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-10 / Fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2011-2012
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-11 / Construction et réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2011-2012

- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-12 / Fourniture de pierre concassée pour l'année 2011-2012
- 13.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-13 / Fourniture et épandage d'abat poussière liquide pour l'année 2011

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Acquisition / Lot projeté 4 429 780 et lot 4 549 118 (rue) / Lot projeté 4 429 703 et lot 4 549 083 (parcs) / Parties de la rue Bellini / Officialisation des arrêts obligatoires sur les rues Bellini et Vivaldi
- 15.3 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Construction du centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.4 Ordre de changement n° 7 / Voie de déviation du Canadien Pacifique / Rue Henry-Ford / Règlement n° 1360
- 15.6 Ordre de changement n° 7 / Construction de la caserne d'incendie – rue Forbes / Abrogation de la résolution 11-04-303 / Règlement n° 1583
- 15.7 Ordres de changement n°^{os} 57 et 58 / Agrandissement de l'aréna / Règlement n° 1496

16. URBANISME

17. ENVIRONNEMENT

- 17.4 Application du Règlement n° 2008-47 / Communauté métropolitaine de Montréal / Assainissement des eaux

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1270-38 / Modification / Affectation du sol des lots 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 et 1 546 147 (ptie) / Rue Valois
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1270-38 / Modification / Affectation du sol des lots 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 et 1 546 147 (ptie) / Rue Valois
- 18.3 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-154 / Abolition de la zone H3-603 / Création de la zone P2-603 / Inclusion du lot 1 546 142 / Rue Valois
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-154 / Abolition de la zone H3-603 / Création de la zone P2-603 / Inclusion du lot 1 546 142 / Rue Valois
- 18.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-152 / Ajout à la grille des usages et normes / Zone C2-258 / Article concernant les terrasses extérieures / Avenue Saint-Charles
- 18.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-153 / Modification / Limites de la zone C3-405 / Inclusion du lot 4 378 205 / Boulevard de la Gare
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1563-01 / Modification / Ventes de garage et ventes temporaires / Harmonisation des amendes
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1610 / Plans et devis / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Construction d'un stationnement en frontage de l'aréna existant
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1621 / Protocole d'entente / Projet « Services municipaux au nord de l'avenue Marier » - phases 2 et 3
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1623 / Utilisation extérieure de l'eau potable
- 18.11 Adoption de projet / Règlement n° 1270-39 / Intégration / Programme particulier d'urbanisme / Quartier de la Gare
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1270-39 / Intégration / Programme particulier d'urbanisme / Quartier de la Gare

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS
21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE
22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-04-329 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 6 avril 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR M^{MES} JOCELYNE POIRIER, CA, ET MONA DUMOUCHEL, TRÉSORIÈRE

11-04-330 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-04-331 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / TOURNOI DE GOLF DE LA MAIRESSE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'édition 2011 du tournoi de golf de la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que les profits amassés iront au fonds jeunesse;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185 \$) chacun pour le tournoi de golf de la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui aura lieu le 13 juin 2011 au Club de golf Île-Perrot;

D'autoriser les membres du Conseil municipal qui le désirent à y participer;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-332 CLUB DES AÎNÉS ASSOCIÉS VAUDREUIL-DORION / DÎNER DE FIN D'ANNÉE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner de fin d'année du Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de vingt dollars (20 \$) chacun pour le dîner de fin d'année du Club des aînés associés Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 29 avril 2011 au sous-sol de l'église Sainte-Trinité;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-333 CHŒUR CHANTS DE COTON / CONCERT ANNUEL DE FIN DE SAISON

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le Chœur Chants de Coton de Vaudreuil-Dorion pour la réalisation de leur concert annuel de fin de saison;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de dix-huit dollars (18 \$) chacun pour le concert annuel de fin de saison présenté par le Chœur Chants de Coton de Vaudreuil-Dorion qui aura lieu le 11 juin 2011 à l'église Saint-Michel de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-334 DÎNER BÉNÉFICE ANNUEL DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner bénéfice des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé à la Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield un montant de deux cents dollars (200 \$) à titre de commandite pour la tenue et la réussite du dîner bénéfice au profit des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield qui se tiendra le 4 mai 2011 au Centre communautaire de l'Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-335 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / CONCERT BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert bénéfice organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets mécènes au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le concert bénéfice organisé par la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 9 juin 2011 à l'église Saint-Michel de Vaudreuil et qui sera suivi d'une réception à la Maison Trestler;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-336

COOPÉRATIVE D'HABITATION LE CHEZ-NOUS / ACTE DE TOLÉRANCE / CABANONS / LOT 2 325 628

CONSIDÉRANT la demande de la Coopérative d'habitation le Chez-Nous située sur la rue Charlemagne afin de pouvoir placer douze (12) cabanons, d'une superficie approximative de 36 m², sur le lot 2 325 628 propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas suffisamment d'espace disponible à cette fin sur le terrain même de la Coopérative;

CONSIDÉRANT que le lot 2 325 628 est enclavé par la rivière Quinchien et qu'on ne peut y accéder que par le terrain de la Coopérative;

CONSIDÉRANT que la Coopérative entretient déjà, en accord avec la résolution 03-07-680, le lot 2 325 628 et s'engage à continuer de le faire dans l'avenir;

CONSIDÉRANT que la Ville n'utilise pas ce terrain;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de conclure avec la Coopérative un acte de tolérance en vue de permettre de placer, sur le lot 2 325 628, douze (12) cabanons, sans fondation, n'excédant pas une superficie approximative de 36 m², à l'intérieur du périmètre identifié au plan photo aérienne préparé par M. Michel Vaillancourt, ing., en date 11 avril 2011, lequel devra faire partie intégrante de l'acte;

QUE l'acte spécifie que la Ville n'assume aucune responsabilité à l'égard des cabanons, non plus qu'à l'égard de toute utilisation du lot 2 325 628 par la Coopérative, ses membres ou visiteurs et que la Coopérative devra, à cet égard, maintenir en vigueur, tant que l'acte produira quelque effet, une assurance responsabilité civile d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$);

QUE tous les frais inhérents à la confection, la réception et la publication de l'acte à intervenir soient à la charge de la Coopérative;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-04-337

FORMATION / MEMBRES DU CONSEIL / ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE / REMBOURSEMENT DE FRAIS

CONSIDÉRANT les articles 15 et 47 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui obligent les élus municipaux à participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la trésorière soit autorisée à acquitter les frais d'inscription des membres du Conseil à ces cours ou, alternativement, à leur rembourser, sur présentation des pièces justificatives, les frais de ces cours ainsi que tout frais de déplacement afférents.

« ADOPTÉE »

11-04-338 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1627 / MISE À NIVEAU DU PUIITS D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE / SECTEUR DOMICILIAIRE RITCHIE / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 18 avril 2011, pour le Règlement n° 1627 intitulé :

« Règlement autorisant les travaux de mise à niveau du puits d'alimentation d'eau potable du secteur domiciliaire « Ritchie », y incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) à ces fins ».

11-04-339 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÈGLEMENT N° 1593 / SERVICES MUNICIPAUX / RUE ELMER-LACH ET AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 21 février dernier, le Règlement décrétant un emprunt de neuf cent soixante et onze mille dollars (971 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand;

ATTENDU le procès-verbal de correction donné par le greffier le 13 avril 2011 afin de remplacer un des plans du bassin de taxation qui contient une erreur cléricale;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1593 donné par le greffier le 13 avril 2011.

« ADOPTÉE »

11-04-340 CENTRE MULTISPORTS / PROTOCOLE D'ENTENTE / SUBVENTION DU MAMROT / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le transfert à la Ville, le 21 décembre 2010, de la subvention de seize millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars (16 794 588 \$) provenant du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de construction d'un centre multisports;

CONSIDÉRANT que les conditions de cette subvention sont prévues à un protocole d'entente transmis le 12 avril 2011 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à respecter intégralement les termes et conditions du protocole d'entente susdit;

QUE la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le MAMROT relatif à la subvention précitée ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-04-341 RÉCLAMATION / RATIFICATION DU RÈGLEMENT HORS COUR / 17, RUE BRIAND

CONSIDÉRANT le recours intenté par AVIVA Compagnie d'assurance du Canada contre la Ville pour un montant de soixante-douze mille cent cinquante-six dollars (72 156 \$) dans le dossier n° 500-17-058758-106 du district de Montréal de la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) représente la Ville dans ce dossier et qu'elle a conclu avec la partie requérante une entente pour le règlement hors cour de ce dossier, et ce, pour un montant total de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) en capital et frais;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier l'entente de la MMQ avec la partie requérante;

CONSIDÉRANT que la Ville doit assumer un montant de dix mille dollars (10 000 \$) représentant la franchise prévue au contrat d'assurance;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'entente de règlement hors cour de la MMQ dans le dossier n° 500-17-058758-106 du district de Montréal de la Cour supérieure et autorise le paiement d'une somme de dix mille dollars (10 000 \$) à la MMQ à titre de franchise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-342 SOLDE NON RÉCLAMÉ / BANQUE DU CANADA

ATTENDU que la Banque du Canada conserve des soldes non réclamés conformément aux dispositions de la *Loi sur les banques*;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de réclamer le versement d'une somme totalisant quarante dollars (40 \$) à titre de remboursement d'un instrument non réclamé par la Ville de Vaudreuil;

ATTENDU que selon le décret 302-94, les villes de Vaudreuil et de Dorion se sont regroupées afin de se constituer en la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 mars 1994;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la trésorière à réclamer, au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les fonds détenus par la Banque du Canada;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion s'engage, en acceptant le paiement d'un montant de quarante dollars (40 \$), à tenir la Banque du Canada indemne de toute réclamation, revendication ou procédure judiciaire concernant cet instrument et qui pourrait occasionner notamment des dommages, frais ou pertes financières, de quelque nature que ce soit, pour la Banque du Canada;

QUE pour toute réclamation, revendication ou procédure judiciaire concernant l'instrument mentionné, la portée du présent engagement d'indemniser se limite au montant que la Ville de Vaudreuil-Dorion a reçu pour ledit instrument.

« ADOPTÉE »

11-04-343 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DES RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le rapport financier préparé et déposé par la trésorière ainsi que le dépôt des rapports du vérificateur externe préparés par la firme Goudreau Poirier inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2010.

« ADOPTÉE »

11-04-344 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant trente-cinq mille sept cent soixante-six dollars (35 766 \$) tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière en date du 7 avril 2011.

« ADOPTÉE »

11-04-345 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1614 / PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE / BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL / LOTS 4 763 152 ET 4 763 153 / CHEMIN PAUL-GÉRIN-LAJOIE / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 7 avril 2011, le Règlement d'emprunt n° 1614 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égout pluvial, y incluant tous les autres travaux connexes, pour desservir les lots projetés 4 763 152 et 4 763 153 sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie en décrétant un emprunt de cent quarante et un mille dollars (141 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cent quarante et un mille dollars (141 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-04-346 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1603 / PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DES RUES LORNE-WORSLEY ET SYLVIO-MANTHA / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 15 avril 2011, le Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha en décrétant un emprunt d'un million cent soixante-neuf mille dollars (1 169 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit un million cent soixante-neuf mille dollars (1 169 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-04-347 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N° 1604 / PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET TRAVAUX CONNEXES (PHASES 1 ET 2) DE LA RUE CREVIER / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 15 avril 2011, le Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage et éclairage, incluant tous les travaux connexes, de la rue Crevier, phases 1 et 2, en décrétant un emprunt de cent quatre-vingt-sept mille dollars (187 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit cent quatre-vingt-sept mille dollars (187 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-04-348 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES – GROUPE 1 / JOURNALIERS ÉTUDIANTS / PÉRIODE ESTIVALE 2011

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service des travaux publics pour la période estivale 2011;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire de M. Luc Duval, directeur des travaux publics, en date du 6 avril 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{mes} Stéphanie Côté et Karine Gariépy ainsi que de MM. Nicolas Gariépy, Éric Saumure et Maxime Sauvé à titre de journaliers étudiants au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 2 mai 2011, pour un maximum de seize (16) semaines, et ce, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-349 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES – GROUPE 2 / JOURNALIERS ÉTUDIANTS / PÉRIODE ESTIVALE 2011

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service des travaux publics pour la période estivale 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 4 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{mes} Jessica Lavergne, Geneviève Chatelain, Émilie Martin, Viviane Gaudreau ainsi que de MM. Francis Allaire, Jordan Marion-Gallant et Pascal de Ladurantaye à titre de journaliers étudiants au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 2 mai 2011, pour un maximum de seize (16) semaines, et ce, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-350 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES À TITRE RÉGULIER / JOURNALIERS-OPÉRATEURS-CONCIERGES

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 5 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Patrick Briard, Christian Lanthier et Dominic Leduc aux postes réguliers à temps plein de journalier-opérateur-concierge au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 19 avril 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus (classe 2), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE MM. Briard, Lanthier et Leduc auront une période d'essai de trois (3) mois, prenant fin le 19 juillet 2011, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat, ils pourront être confirmés dans leur poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Briard, Lanthier et Leduc;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-351 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES / JOURNALIERS / PÉRIODE ESTIVALE 2011

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service des travaux publics pour la période estivale 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Simon Labrecque et Philippe-Alexandre Joly à titre de journaliers temporaires, au plus tôt à compter du 19 avril 2011, pour un maximum de mille deux cents (1 200) heures dans l'année courante, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé temporaire non inscrit sur la liste de rappel du 1^{er} janvier 2007* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur et conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-04-352 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES /
MONITEURS ET/OU SAUVETEURS**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{mes} Eve-Lyne Proulx, Chloé Boulais-Dupas et Marie-Ève Savaria-Lachance aux postes de moniteur et/ou sauveteur temporaire au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 31 mars 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**11-04-353 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE /
COORDONNATEUR - CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service action communautaire en date du 29 mars 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Simon Laflèche au poste de coordonnateur - camp de jour pour la période comprise entre le 4 avril 2011 et le 28 octobre 2011, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs (classe 11), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**11-04-354 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION / CHEF DE DIVISION -
BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M^{me} Hélène Diamond en date du 6 avril 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Hélène Diamond, chef de division – bibliothèque au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 25 avril 2011;

QU'il est entendu que M^{me} Diamond n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE la Ville remercie M^{me} Diamond pour le travail qu'elle a accompli au cours de ses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès pour ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

11-04-355 MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (MCCCF) / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à acheminer une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2011.

« ADOPTÉE »

11-04-356 FESTIVAL DE CIRQUE VAUDREUIL-DORION / CONTRAT DE FOURNITURE DE SERVICES 2011-2015 / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Festival de cirque Vaudreuil-Dorion (FCVD) a déjà, pour les années 2007 à 2010, organisé et présenté un festival de cirque à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le succès populaire remporté par ces événements;

CONSIDÉRANT que FCVD souhaite poursuivre l'organisation et la présentation de ce festival;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'intérêt pour la Ville et ses citoyens;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de service avec FCVD pour l'organisation et la présentation d'un festival de cirque pour les années 2011 à 2015, et ce, pour un montant annuel de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-60-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-04-357 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-08 / LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR POUR L'ANNÉE 2011-2012

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2011-2012, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 29 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-08;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil Itée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2011-2012, code 0218, et ce, au taux horaire de cent vingt et un dollars (121 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-08;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2011-2012 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**11-04-358 ADJUDICATION DE CONTRATS / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-09 /
LOCATION DE PELLES HYDRAULIQUES SUR CHENILLE AVEC OPÉRATEUR
POUR L'ANNÉE 2011-2012**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la location de pelles hydrauliques sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-09;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012, code 1303, de marque Volvo, modèle EC-55-B, année 2008, et ce, au taux horaire de quatre-vingt-dix-huit dollars (98 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Excavation Vaudreuil inc., 250-10, rue Rodolphe-Besner, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012, code 1304, de marque Hitachi, modèle EX80, année 2008, et ce, au taux horaire de quatre-vingt-dix dollars (90 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Excavation Vaudreuil inc., 250-10, rue Rodolphe-Besner, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012, code 1308, de marque Hitachi, modèle EX-160, année 2010, et ce, au taux horaire de cent six dollars (106 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012, code 1310, de marque Komatsu, modèle PC 200-6, année 2003, et ce, au taux horaire de cent vingt-trois dollars (123 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Excavation Camara inc., 162, avenue Marier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6V8, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012, code 1313, de marque Caterpillar, modèle 320D, année 2009, et ce, au taux horaire de cent vingt-deux dollars (122 \$), taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012, code 1320, de marque Volvo, modèle EC-330-BLC, année 2005, et ce, au taux horaire de cent cinquante-cinq dollars (155 \$), taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-11-09;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de pelles hydrauliques sur chenille avec opérateur pour l'année 2011-2012 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**11-04-359 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-10 /
FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2011-2012**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2011-2012, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-10;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2011-2012, et ce, au coût de deux cent soixante-dix-sept dollars et quarante-sept cents (277,47 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-10;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et pose de béton bitumineux pour l'année 2011-2012 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**11-04-360 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-11 /
CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS POUR
L'ANNÉE 2011-2012**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la construction et réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2011-2012, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-11;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux suivants pour l'année 2011-2012 :

- réfection de trottoirs au coût de deux cent vingt-quatre dollars et sept cents (224,07 \$) le mètre carré, taxes applicables non comprises;
- construction de trottoirs neufs au coût de cent quatre-vingt-un dollars et vingt-sept cents (181,27 \$) le mètre carré, taxes applicables non comprises;
- réfection de bordures au coût de cent soixante-six dollars et vingt-quatre cents (166,24 \$) le mètre linéaire, taxes applicables non comprises;
- construction de bordures neuves au coût de cent vingt-huit dollars et vingt-huit cents (128,28 \$) le mètre linéaire, taxes applicables non comprises;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-11;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la construction et réfection de bordures et trottoirs pour l'année 2011-2012 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-04-361

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-12 /
FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE POUR L'ANNÉE 2011-2012**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011-2012, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-12;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la fourniture du matériau suivant :

- pierre concassée 0-56 mm avec transport au coût unitaire de seize dollars et vingt-cinq cents (16,25 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Asphalte Trudeau ltée, 200, autoroute du Souvenir, Île-Perrot (Québec), J7V 5L8, pour la fourniture des matériaux suivants :

- pierre concassée 0-20 mm avec transport au coût unitaire de seize dollars et trente-cinq (16,35 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- pierre concassée 0-20 mm sans transport au coût unitaire de dix dollars et cinquante-cinq cents (10,55 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;
- pierre concassée 0-56 mm sans transport au coût unitaire de dix dollars et cinquante cents (10,50 \$) la tonne métrique, taxes applicables non comprises;

le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n° 401-110-11-12;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011-2012 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-04-362

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-13 /
FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE POUR L'ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et épandage d'abat poussière liquide pour l'année 2011, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-13;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Multi Routes inc., 11 415, 6^e Avenue, Montréal (Québec), H1E 1R8, pour la fourniture et épandage d'abat poussière liquide pour l'année 2011, et ce, au coût de trente cents et demi (0,305 \$) le litre, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-13;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture et épandage d'abat poussière liquide pour l'année 2011 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

11-04-363

ACQUISITION / LOT PROJETÉ 4 429 780 ET LOT 4 549 118 (RUE) / LOT PROJETÉ 4 429 703 ET LOT 4 549 083 (PARCS) / PARTIES DE LA RUE BELLINI / OFFICIALISATION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LES RUES BELLINI ET VIVALDI

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services d'aqueduc, d'égout et de voirie de parties de la rue Bellini sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot projeté 4 429 780 et du lot 4 549 118 (rue) ainsi que du lot projeté 4 429 703 et du lot 4 549 083 (parcs) et de décréter lesdites parties de rue ouvertes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession de parties de la rue Bellini (lot projeté 4 429 780 et lot 4 549 118), ainsi que des parcs (lot projeté 4 429 703 et le lot 4 549 083);

QUE les parties de la rue Bellini identifiées ci-haut soient décrétées ouvertes en date de la conclusion de l'acte à intervenir;

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux intersections suivantes :

- sur la rue Bellini à l'intersection de l'avenue Marier;
- sur la rue Bellini, à l'intersection d'une autre partie de la rue Bellini, en direction nord, à l'égalité du lot 4 429 735;
- à l'intersection des rues Bellini et Vivaldi, à l'égalité du parc sis sur le lot 4 429 703, dans toutes les directions;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au directeur des travaux publics ainsi qu'au directeur du Service sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

11-04-364

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^o 1601

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 13 avril 2011, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n^o 202-110-1601-02 à l'égard de services professionnels pour la surveillance et la gérance du projet de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare, y incluant tous les autres travaux connexes.

« ADOPTÉE »

11-04-365 ORDRE DE CHANGEMENT N° 7 / VOIE DE DÉVIATION DU CANADIEN PACIFIQUE / RUE HENRY-FORD / RÈGLEMENT N° 1360

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 7 relié au projet « Voie de déviation du Canadien Pacifique – rue Henry-Ford » totalisant un montant de soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-cinq dollars (78 545 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1360.

« ADOPTÉE »

11-04-366 ORDRE DE CHANGEMENT N° 7 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE – RUE FORBES / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 11-04-303 / RÈGLEMENT N° 1583

CONSIDÉRANT qu'une erreur est survenue dans l'ordre de changement daté du 22 mars 2011 pour le projet de construction de la caserne d'incendie et que celui-ci devrait porter le n° 7 plutôt que le n° 3;

CONSIDÉRANT de plus que le montant de cet ordre de changement a été revu à la baisse;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 11-04-303 soit abrogée à toute fin que de droit;

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 7 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n° 1583 » totalisant un montant de sept mille cent quarante-six dollars et quatre-vingt-un cents (7 146,81 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

11-04-367 ORDRES DE CHANGEMENT N°S 57 ET 58 / AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1496

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 57 et 58 reliés au projet « Agrandissement de l'aréna – Règlement n° 1496 » totalisant un montant de mille six cent dix-neuf dollars et quatorze cents (1 619,14 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1496.

« ADOPTÉE »

11-04-368 APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 2008-47 / COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / ASSAINISSEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que les rejets d'eaux usées aux réseaux d'égouts doivent être contrôlés adéquatement;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'applique depuis le 1^{er} avril 2009;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation de l'application aux municipalités de la CMM, la Ville de Vaudreuil-Dorion fait partie des municipalités délégataires;

CONSIDÉRANT que les normes de rejet du Règlement n°2008-47 prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser le personnel responsable de l'application du règlement n°2008-47 de la CMM;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le directeur aux usines, ainsi que tous les fonctionnaires ou officiers sous leur supervision, soient chargés de l'application du Règlement sur l'assainissement des eaux (Règlement n°2008-47) de la CMM.

« ADOPTÉE »

11-04-369 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-38 / MODIFICATION / AFFECTATION DU SOL DES LOTS 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 ET 1 546 147 (PTIE) / RUE VALOIS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-38 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol "Habitation de moyenne et forte densités (H-MF)" des lots 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 et d'une partie du lot 1 546 147 situés en front à la rue Valois, par une affectation "Institutionnelle (INS)" »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 mai 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-04-370 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-38 / MODIFICATION / AFFECTATION DU SOL DES LOTS 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 ET 1 546 147 (PTIE) / RUE VALOIS

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol "Habitation de moyenne et forte densités (H-MF)" des lots 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 et d'une partie du lot 1 546 147 situés en front à la rue Valois, par une affectation "Institutionnelle (INS)".

11-04-371 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-154 / ABOLITION DE LA ZONE H3-603 / CRÉATION DE LA ZONE P2-603 / INCLUSION DU LOT 1 546 142 / RUE VALOIS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-154 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'abolir la zone H3-603 et de créer et d'agrandir la nouvelle zone P2-603 à même une partie de la zone H3-605 en incluant le lot 1 546 142 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 mai 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-04-372 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-154 / ABOLITION DE LA ZONE H3-603 / CRÉATION DE LA ZONE P2-603 / INCLUSION DU LOT 1 546 142 / RUE VALOIS

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'abolir la zone H3-603 et de créer et d'agrandir la nouvelle zone P2-603 à même une partie de la zone H3-605 en incluant le lot 1 546 142.

11-04-373 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-152 / AJOUT À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES / ZONE C2-258 / ARTICLE CONCERNANT LES TERRASSES EXTÉRIEURES / AVENUE SAINT-CHARLES

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 avril 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-152 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 avril 2011 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-152 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 en ajoutant à la grille des usages et normes de la zone C2-258 l'application spécifique de l'article 3.2.22 concernant les terrasses extérieures »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-04-374 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-153 / MODIFICATION / LIMITES DE LA ZONE C3-405 / INCLUSION DU LOT 4 378 205 / BOULEVARD DE LA GARE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 avril 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-153 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 avril 2011 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-153 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir les limites de la zone C3-405 à même une partie de la zone H3-409A de manière à inclure la totalité du lot 4 378 205 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-04-375 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1563-01 / MODIFICATION / VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES / HARMONISATION DES AMENDES

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1563-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1563-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les ventes de garage et les ventes temporaires afin d'harmoniser les amendes prévues à celles fixées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

« ADOPTÉE »

11-04-376 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1610 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT EN FRONTAGE DE L'ARÉNA EXISTANT

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1610 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1610 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels et la construction d'un stationnement en frontage de l'aréna existant, y incluant tous les ouvrages connexes, et décrétant un emprunt de huit cent soixante et onze mille dollars (871 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

11-04-377 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1621 / PROTOCOLE D'ENTENTE / PROJET « SERVICES MUNICIPAUX AU NORD DE L'AVENUE MARIER » - PHASES 2 ET 3

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 avril 2011 un projet de règlement portant le n° 1621;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 18 avril 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1621 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1621 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et « Les cours Valois inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction de la fondation de rues, des services municipaux, d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial du projet "Services municipaux au nord de l'avenue Marier phase 2 (parties des rues Bellini et Vivaldi) et phase 3 (rue Verdi et une partie de la rue Bellini)" ».

« ADOPTÉE »

11-04-378 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1623 / UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1623 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1623 intitulé :

« Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable ».

« ADOPTÉE »

11-04-379 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-39 / INTÉGRATION / PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME / QUARTIER DE LA GARE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-39 intitulé :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare et prévoyant une règle d'interprétation relative à sa prédominance »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 mai 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-04-380 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-39 / INTÉGRATION / PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME / QUARTIER DE LA GARE

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare et prévoyant une règle d'interprétation relative à sa prédominance.

11-04-381 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Installation d'une bannière sur la clôture du Canadien Pacifique par la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges annonçant la semaine des bénévoles, la semaine des soins palliatifs ainsi que des souhaits de remerciement.

« ADOPTÉE »

11-04-382 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-04-383 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-04-384 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 08 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier